



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2021\_17

**Alignement individuel**  
**Rue de Nozeroy (Voie communale),**  
**Parcelle ZI 117**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voie routière ;
- Vu** la demande présentée le 8 mars 2021 par Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de la SCI des ALPIERRIS, représenté par M. Pascal FEVRE par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement, au droit de la propriété située 22 rue de Nozeroy, cadastrée Zi 117;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Alignement**

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : D-E-F-G, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

**Article 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 : Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 ; Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5 :** A défaut par la SCI des ALPIERRIS, représentée par M. Pascal FEVRE de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, elle sera poursuivie pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 30 mars 2021

Le Maire,



Florent SERRETTE



# MIGNOVILLARD

Section ZI  
n° 117  
"Sur les Isles"

## Propriété SCT des Alpierris PROPOSITION D'ALIGNEMENT



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"  
Géomètres - Experts

95, Rue Pénier - 38000 CHAMBRASVILLE  
Bureau secondaire : 7, Rue du Mirail - 38200 SAINT CLAUDE  
Hémérophone : 04 76 04 84 00 - 30 000 000 000  
Tel : 02 84 02 01 17

Echelle : 1/250

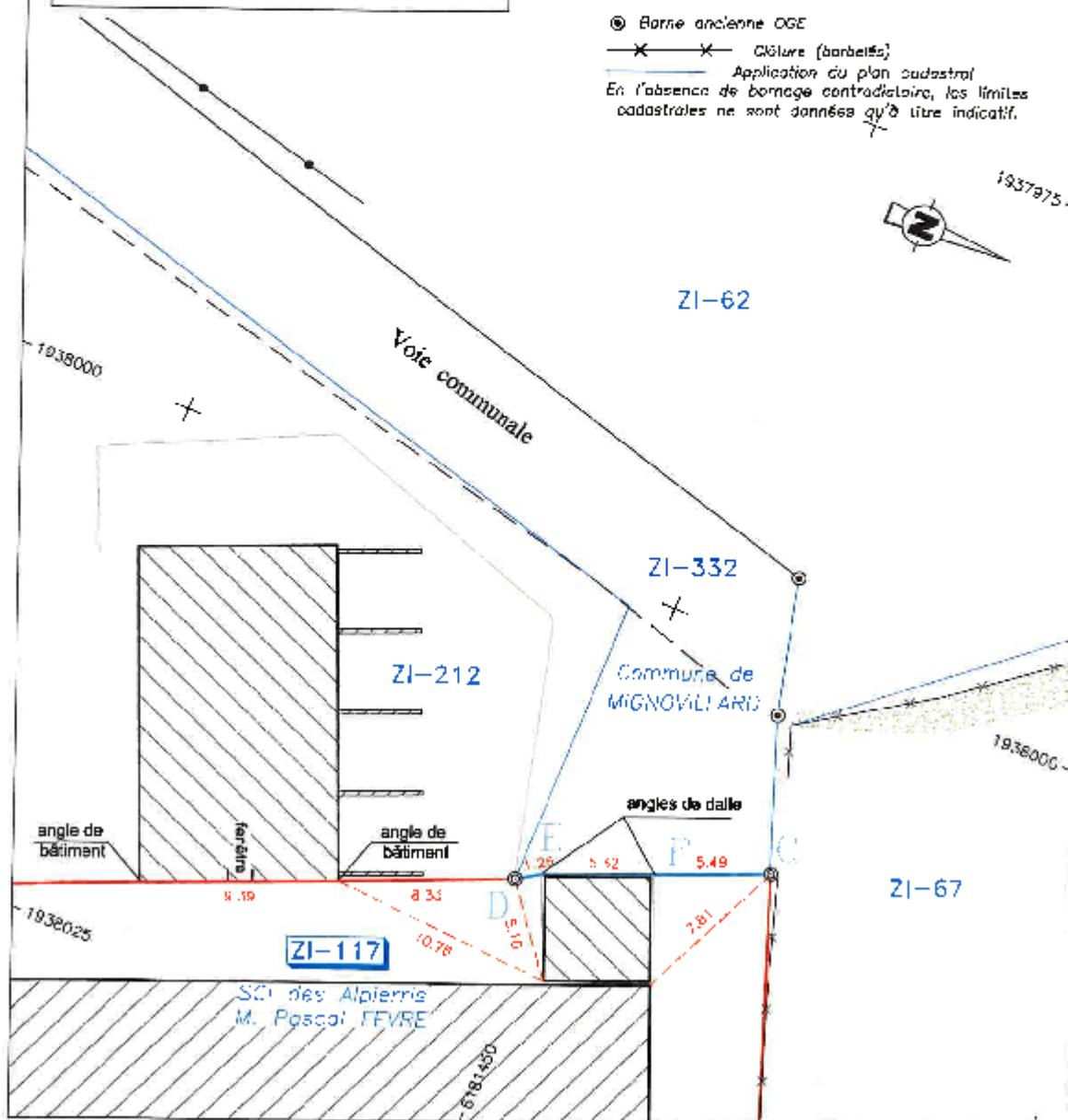
25/02/2021

Dossier 260796

— Proposition d'Alignement  
La limite D-E-F-G fait l'objet d'une demande  
d'Arrêté d'Alignement.

### Légende:

- + Clou
- ⊗ Borne nouvelle OGE
- ⊙ Borne ancienne OGE
- X — X — CGIure (barbelés)
- Application du plan cadastral
- En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.



Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

